

# Le 2<sup>e</sup> pilier en péril?

Les taux d'intérêt négatifs mettent-ils vraiment en difficulté la prévoyance vieillesse? Le CEO et fondateur de Coninco réagit aux propos récents du président de l'Association suisse des banquiers.

**L**ORS DE LA JOURNÉE DES BANQUIERS 2019 qui s'est déroulée le 12 septembre dernier, M. Herbert J. Scheidt, président de l'Association suisse des banquiers (ASB), déclarait, entre autres: «Les taux d'intérêt négatifs mettent en péril la prévoyance vieillesse. Un nouvel abaissement des taux d'intérêt ne ferait qu'accentuer cette problématique.» De telles affirmations ne font que renforcer la volonté des différentes parties prenantes de démanteler le 2<sup>e</sup> pilier.

L'article 1 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) stipule que «la prévoyance professionnelle comprend l'ensemble des mesures sur une base collective pour permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides, ensemble avec les prestations de l'assurance AVS/AI, de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée». En clair, la LPP n'est qu'un droit individuel à une prestation (la rente acquise) prise sur un bien collectif, soit la fortune constituée! Le maintien d'un niveau de vie a été arrêté à 60% du dernier revenu acquis.

Cet objectif est réalisable avec quarante années de financement, un salaire qui évolue en équivalence à l'inflation, avec des cotisations qui sont définies en fonction de la prestation promise en tenant compte d'un juste rendement des capitaux investis et de l'espérance de vie. Les hausses de salaire de carrière, soit les années de fidélité, de promotions et autres, ne sont pas financées en général par des cotisations adaptées.

Il convient de relever aussi que 60% d'un salaire mensuel (sur douze mois) de 3500 francs ou de 7050 francs (maximum assuré dans la LPP obligatoire en 2019) ne représente pas le même pouvoir d'achat. Ce qui peut mettre en péril la stabilité sociale du pays.

## Taux négatifs et rendements positifs

Selon le dernier indice Credit Suisse des caisses de pension à fin juin 2019, les liquidités auraient coûté -0,07% aux fonds de pension avec 2,10% d'allocation

constatée. Sur cette même période, la performance moyenne de la fortune placée (non représentative d'une caisse de pension) a été de +7,50%. Et cet indice ne prend pas en compte d'autres solutions de placement que sont la microfinance, le private equity, les infrastructures, les obligations convertibles, etc. qui ont de bons rendements et ne sont pas à confondre avec les hedge funds, plus connus sous «placements alternatifs».

Les bonnes règles de gestion demandent que les excédents soient affectés à une réserve de fluctuation de valeur pour compenser les évolutions négatives ponctuelles des marchés. Les gains acquis durant les bonnes années ne doivent donc pas couvrir des insuffisances de cotisation par rapport aux prestations promises.

### BIO EXPRESS

#### OLIVIER FERRARI

est le fondateur et CEO de Coninco Explorers in finance, société vaudoise spécialisée dans le conseil aux investisseurs institutionnels.



#### Démantèlement du 2<sup>e</sup> pilier

Depuis des années, il y a une volonté politique et stratégique de transférer le capital du minimum obligatoire du 2<sup>e</sup> pilier dans l'AVS (certains représentants de la gauche) afin de renforcer son financement, et le solde dans des comptes 3<sup>e</sup> pilier individuels (défendu par des représen-

tants de la finance), ce qui rendrait ces capitaux à nouveau captifs pour des produits financiers. Le constat froid est que les caisses de pension sont devenues des organismes gérés professionnellement et de manière autonome et, qu'en conséquence, il n'est plus possible d'en attendre des revenus de commission et de courtage et autres à la hauteur de ce que cela a été pendant longtemps.

Dans tous les cas, la fortune 2017 des caisses de pension de 886 milliards de francs est à mettre en relation avec les prestations sociales de 37,9 milliards et les produits de la fortune placée de 16,4 milliards. A l'opposé, la fortune 2018 de l'AVS de 43,5 milliards est à comparer avec des rentes de 43,8 milliards. Ce ne sera pas la Confédération, avec son budget de 73,5 milliards (2018), qui pourra assurer une pérennité à l'AVS.

A qui profite de parler de péril?

PHOTO: DR